

FÉVRIER 2015

DANS CE NUMÉRO

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 9 septembre 2014
- Réunion du 16 octobre 2014
- Réunion du 25 novembre 2014
- Réunion du 16 décembre 2014
- Réunion du 20 janvier 2015

INFOS PRATIQUES

- État-civil 2015
- Semaine sans pesticide
- Élections départementales
- Et si on sortait
- Opération « Brioche de l'Amitié
- Exposition Pays Touristique de Fougères

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

11 janvier à Rennes : Charlie **BONNE**
16 janvier à St Grégoire : Louise **HUBY**
19 janvier à St Grégoire : Pharel **LENOËL**

DÉCÈS

13 janvier : Rémi **HEUDES**, 53 ans
18 janvier : Georgette **FERRAND** Vve **SERRAND**, 87 ans

Pensez dès maintenant à préparer vos plants - boutures - graines pour participer à un moment d'échanges et de convivialité entre jardiniers et amoureux de la nature lors de notre 3^{ème} Troc Plantes sur Gosné



le samedi 28 mars 2015 à la Maison des services.

Programme des activités à la Maison des services

- Du 23 au 28 mars
Exposition « Villes et Jardins sans pesticides »
Gratuit.
- Vendredi 27 mars de 15h à 16h30
Intervention du SMICTOM sur la réduction des déchets.
Gratuit, sur inscription au 02 99 69 78 68.
- Samedi 28 mars de 10h à 13h
Troc'plants(es) – graines.
Présence de la « Caravane main verte ». **Entrée libre, gratuit** (Dépôt des plants(es) - graines possible dès 9h).

Informations auprès de Lucie Evrard, animatrice
à la Maison des Services au 02.99.69.78.68.



Élections des nouveaux Conseillers Départementaux 22 et 29 mars 2015 CE QUI CHANGE

Les 22 et 29 mars, les Breilliens voteront pour élire leurs conseillers départementaux (nouvelle dénomination des conseillers généraux) qui siégeront au Département.

Première nouveauté : de nouveaux cantons

l'Ille-et-Vilaine compte désormais 27 cantons (et non plus 53), redessinés pour garantir un certain équilibre démographique d'un canton à l'autre à l'échelle du Département.

Gosné fait désormais partie du **canton de Fougères 1** avec 20 communes : Billé, La Chapelle St Aubert, Combourtille, Dompierre du chemin, Gosné, Javené, Lécousse, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon, Parcé, Romagné, St Aubin du Cormier, St Christophe de Valains, St Georges de Chesné, St Jean sur Couesnon, St Marc sur Couesnon, st Ouen des Alleux, St Sauveur des Landes, Vendel.

Deuxième nouveauté : des binômes

Chaque citoyen votera pour un binôme composé d'un homme et d'une femme afin d'instaurer une parité stricte, et leurs suppléants (un homme et une femme). Les bulletins de vote comporteront donc 4 noms au total. La conseillère et le conseiller du canton seront élus solidairement (on ne pourra pas panacher entre les différents binômes qui se présenteront). Toute modification des noms ou tout nom rayé conduira à la nullité du bulletin.

Troisième nouveauté : un renouvellement complet

L'assemblée départementale est entièrement renouvelée (lors des scrutins précédents l'assemblée était renouvelée par moitié tous les trois ans). En Ille-et-Vilaine, il y aura désormais 54 conseillers départementaux (contre 53 aujourd'hui) élus pour un mandat de 6 ans. L'assemblée qui dirige le département prend officiellement le nom de Conseil départemental (en remplacement de « Conseil général »). Le nom d'usage, « Département », restera couramment utilisé. Son président sera élu par ses pairs lors de la séance d'installation de l'assemblée, le jeudi 2 avril 2015 à Rennes. ■

RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2014

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, David, Vergnaud, Landois, Harel Oger, Chesnel, Sylvestre.

Était absent : Mme Simon (excusée)

Secrétaire de séance : M. Morin

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants :

- *Avis sur DPU - 12 rue Nationale*
- *Avenant à la convention - Transfert cantine par l'école privée*
- *Étude de sol et choix du type énergie pour l'extension du groupe périscolaire.*

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de M. Favaron, reçue le 17 juillet dernier, Mme le Maire, en vertu de l'article L 270 du code électoral, a convié au Conseil Municipal de ce jour, M. Landois Éric, élu venant juste après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire. Il convient de procéder à l'installation de cet élu.

Mme le Maire procède à l'appel nominal. M. Landois Éric, présent, est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal. Un nouveau tableau du Conseil Municipal est établi.

Conséquences sur les Commissions :

En ce qui concerne les Commissions thématiques, Mme le Maire indique qu'il est préférable de respecter la représentation proportionnelle. Aussi, elle propose au nouvel élu d'intégrer les Commissions thématiques qu'il souhaite lors du prochain Conseil Municipal. Elle rappelle que l'élu démissionnaire était membre des Commissions suivantes : Commission « Urbanisme », Commission « Communication », Commission « Prospective ».

En ce qui concerne la Commission d'Appel d'offres, M. Favaron, titulaire de la Commission sera remplacé par le suppléant de la même liste, soit par Mme Marielle Harel Oger.

Mme le Maire informe que conformément à l'article L 273.10 du code électoral, M. Favaron sera remplacé par M. Chesnel Daniel, au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ces modifications.

PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIÈRE PRÈS D'HABITATION FAMILIALE, ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que par acte en date du 11 décembre 2007, la Commune de Gosné a cédé à la société SCCV HF (Habitation Familiale) une parcelle de 1851 m² située sur la ZAC de la Méliante. Cette société avait obtenu un permis de construire pour la réalisation de logements, permis de construire qui a été annulé.

Afin de permettre de solder la ZAC Mme le Maire informe les élus de l'échange qu'elle a eu courant juillet avec Habitation Familiale afin de pouvoir racheter cette parcelle pour ensuite viabiliser, commercialiser et terminer la ZAC de la Méliante. Le service des domaines a été contacté pour évaluer la parcelle, démarche obligatoire avant toute acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir analysé la demande autorise Mme le Maire à négocier avec Habitation

Familiale l'acquisition de cette parcelle sur la base des services des domaines.

Le Conseil Municipal décide de solliciter la Sem du Pays de Fougères pour présenter lors du prochain conseil un bilan estimatif détaillé intégrant les différentes dépenses.

COMMERCIALISATION

DES LOTS 14 ET 15 ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire rappelle la réflexion engagée lors du conseil précédent concernant la commercialisation des lots 14 et 15 de la 4^{ème} tranche de la ZAC de la Méliante. Elle informe que la Commission Urbanisme s'est réunie fin juillet pour définir des modalités de construction de ces parcelles. Elle présente les conclusions de la Commission. L'idée de la Commission serait, considérant l'enjeu des constructions qui à terme constitueront un front de rue, avec la mutation probable à plus ou moins long terme du bâti agricole de maîtriser la construction sur ces lots. Il est également souligné l'enjeu de la volumétrie des futures constructions sur ces lots afin de maintenir des perspectives sur l'école privée et ainsi maintenir ce face à face entre les 2 écoles. Pour ce faire, la Commission propose de lancer un appel à projet près de constructeurs pour ces lots. Mme le Maire présente ainsi ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dispositions de l'appel à projet et du planning, après en avoir délibéré, valide la proposition de la Commission, valide les différents éléments de réponse attendus présentés et autorise Mme le Maire à lancer l'appel à projet.

PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIÈRE DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de constituer une réserve foncière suite à la visite d'une propriétaire courant juillet. Au préalable de la démarche, elle rappelle les différentes zones du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 8 février 2006. Elle informe également les élus de la réserve foncière existante de la Commune. Ainsi, elle présente la parcelle concernée et sa position graphique sur le PLU. La parcelle se situe en zone 2AUE, soit sur une parcelle urbanisable et qui peut être construite après modification du PLU. Cadastrée ZP 120, elle est d'une superficie de 24 757 m² et appartient aux Consorts Fécelier. L'estimation des domaines a été demandée. Les propriétaires et Mme le Maire ont convenu d'un accord d'acquisition conforme à l'avis des domaines. Aussi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la réserve foncière par l'acquisition de cette parcelle au prix de 5€ le m², frais en plus et sachant qu'une indemnité d'éviction sera à verser au locataire actuel suivant le protocole de la chambre d'agriculture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à contracter la vente au prix de 5€ le m² et l'autorise à poursuivre la négociation et à signer les documents nécessaires à la vente. Il autorise Mme le Maire à s'entourer des services de la chambre d'agriculture pour l'établissement des indemnités d'éviction suivant le protocole de la chambre d'agriculture. Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt pour financer cette acquisition et demande à Mme le Maire de contacter différents établissements financiers.

Le Conseil Municipal décide également de prendre une décision modificative budgétaire sur le budget communal de la Commune pour permettre le paiement :

- Dépenses : cpte 2111.88..... 180 000 € (Réserve foncière)
- Recettes : cpte 1641..... 180 000 € (Emprunt)

Le Conseil Municipal demande à Mme le Maire d'engager une négociation sur la même base près du propriétaire voisin (parcelle ZP 47 appartenant aux conjoints Ruffault).

MISSION SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE EXTENSION GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme Gestin, adjointe, chargée des bâtiments donne lecture des différents devis concernant la mission de sécurité et contrôle technique pour la construction de l'extension du groupe périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le bureau Qualiconsult de St Grégoire qui a remis l'offre la moins-disante, pour l'ensemble des missions pour un montant de 4 700 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les missions avec ce bureau.

ÉTUDE DE SOL EXTENSION GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme Gestin, adjointe, chargée des bâtiments, donne lecture des différents devis concernant l'étude de sol pour la construction de l'extension du groupe périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le Bureau Sol Conseil de St Jacques de La Lande qui a remis l'offre la mieux placée en terme de planning, pour un montant de 2 500 € HT. Il autorise Mme le Maire à signer la mission avec ce bureau.

CHOIX DU TYPE D'ÉNERGIE POUR L'EXTENSION DU GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme Gestin, adjointe, chargée des travaux, informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu du cabinet LG Ingénierie, cabinet qui travaille avec l'architecte, un rapport concernant l'approvisionnement en énergie pour l'extension du groupe périscolaire. 9 variantes sont proposées en plus du système actuel : chaudière gaz. Pour chaque variante est indiqué le coût de l'investissement et le coût futur de l'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et considérant qu'il s'agit d'une extension avec un équipement déjà en place, décide de maintenir le système actuel.

RÉSULTAT CONSULTATION SUIVI DU MILIEU

Mme Vergnaud, Conseillère Municipale, membre de la Commission « assainissement » rappelle les préconisations de la DDTM concernant le renouvellement d'autorisation de la station d'épuration.

Dans le cadre de la mise aux normes de la station, elle rappelle la consultation effectuée le 11 juillet dernier afin de retenir un cabinet chargé d'une mission de suivi de milieu sur l'Illet : analyses sur 2014, 2015 et 2016.

La Commission « Assainissement » s'est réunie le 9 septembre et au vu des offres remises, propose de retenir le cabinet Aquavirgo, situé à La Chapelle des Fougeretz pour un montant d'analyses de 780 € HT pour 2014, 1 170 € HT pour 2015 et 1 170 € HT pour 2016.

Mme Vergnaud expose que sur les documents présentés (résultats d'analyses), le laboratoire indiquera un comparatif par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mission d'Aquavirgo et autorise Mme le Maire à signer la mission.

RÉSULTAT CONSULTATION PLAN D'ÉPANDAGE

Mme Vergnaud, Conseillère Municipale, membre de la Commission « assainissement » rappelle les préconisations de la DDTM concernant le renouvellement d'autorisation de la station d'épuration. Dans le cadre de la mise aux normes de la station, elle rappelle la consultation effectuée le 10 juillet dernier afin de retenir un cabinet chargé de la révision du plan d'épandage. Elle rappelle que le cabinet chargé du renouvellement du plan d'épandage devra déterminer une surface d'épandage de boues et rechercher les parcelles compatibles avec les besoins d'épandage, en accord avec les agriculteurs concernés et devra réaliser un dossier réglementaire pour la déclaration en préfecture.

La Commission « Assainissement » s'est réunie le 9 septembre, et au vu des offres remises, propose de retenir le Groupe VALBE, filiale de la Saur, de Vannes pour un montant de 1 356 € HT pour la phase 1 (étude de faisabilité) et 2 410 € HT pour la phase 2 (document d'autorisation), soit un total de 3766 € HT auquel s'ajouteront d'éventuelles analyses de sols à 170 € HT par analyse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine la décision de la Commission et autorise Mme le Maire à signer la mission.

SUBVENTION – RYTHMES SCOLAIRES

Mme le Maire rappelle la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis le 1^{er} septembre 2014 et informe qu'elle a reçu des informations du Conseil Général et de la direction académique pour le financement de cette réforme.

Des aides vont pouvoir être allouées à la Commune pour la mise en place des temps d'activités périscolaires pour les 2 écoles situées sur la Commune et qui ont été signataires du PEDT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à solliciter les fonds concernant la réforme des rythmes scolaires.

APPEL À PROJET DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA MAISON DES SERVICES 2014

Mme le Maire informe les élus de l'appel à projets lancé par le Conseil Général d'Ille et Vilaine concernant les expérimentations territoriales d'aide aux aidants d'actions intergénérationnelles, prévention du vieillissement et lutte contre l'isolement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du cahier des charges sollicite l'aide du Conseil Général au titre de l'appel à projet de 2014 pour les actions menées à la maison des services.

APPEL À PROJET DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA MAISON DES SERVICES 2015

Mme le Maire informe les élus de l'appel à projets lancé par le Conseil Général d'Ille et Vilaine concernant les expérimentations territoriales d'aide aux aidants d'actions intergénérationnelles, prévention du vieillissement et lutte contre l'isolement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du cahier des charges sollicite l'aide du Conseil Général au titre de l'appel à projet de 2015 pour les actions menées à la maison des services.

CRÉATION POSTE ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 31 mars 2010 concernant la professionnalisation de la bibliothèque

et notamment la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet. (Poste couplé avec la Commune de Mézières sur Couesnon). La personne titulaire de ce poste, ayant obtenu le concours d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe, Mme le Maire propose de supprimer le poste de 2^{ème} classe et d'en créer un nouveau de 1^{ère} classe à raison de 12 heures par semaine (horaires inchangés) à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

SUPPRESSION DE LA RÉGIE TÉLÉCOPIES MAINTIEN DE LA RÉGIE DE PHOTOCOPIES

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 23 février 1995, le Conseil Municipal avait décidé de mettre à disposition du public le télécopieur de la Mairie. Un avenant à l'arrêté de nomination de la régie « photocopies » avait été pris. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer cette régie compte tenu du peu de volume actuel. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de supprimer la régie télécopiers. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à reprendre les arrêtés spécifiques à la régie des photocopies.

ÉCLAIRAGES DIVERS DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Mme le Maire rappelle les différentes décisions prises concernant les éclairages sur la Commune. Il avait été décidé d'éclairer le clocher et les abris bus de Tournebride et de La Hubertais et de changer deux horloges. Une nouvelle demande a été reçue concernant la route de Villeneuve, pour l'éclairage de la rue allant de la salle des fêtes au carrefour de Bel Air.

D'autre part elle informe que le syndicat d'énergie ne subventionnera pas les travaux d'illumination ce qui exclut de la subvention l'éclairage du clocher.

Un nouveau point concernant ces éclairages a été fait. De nouveaux devis ont été reçus pour le clocher, les abris bus, les horloges et la Route de Villeneuve. M. Havard donne lecture de ces devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'éclairer le clocher suivant un moindre coût
- Décide d'éclairer l'abri de la Hubertais (appareillage photovoltaïque)
- Décide d'éclairer l'abri bus de Tournebride (sur le réseau public)
- Décide de changer deux horloges
- Décide d'étendre l'éclairage public sur la Route de Villeneuve
- Sollicite près du syndicat d'énergie les subventions pour les abris bus, les horloges et l'extension du Réseau.
- Demande à la Commission d'analyser les devis.
- Décide, afin de financer le programme, de prendre une décision modificative budgétaire de :
 - cpte 2313.115 : éclairage du clocher : - 3 000 €
 - cpte 2315.111 : éclairage public divers : + 22 000 €
 - cpte 1641 : emprunt : + 19000 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les devis avec les entreprises retenues par la Commission.

RÈGLEMENTATION RUE DU PUIITS ET RUE DE VILLENEUVE

Concernant la Rue du Puits, Mme le Maire rappelle l'arrêté en date du 19 décembre 2013 concernant l'instauration d'un sens unique, Rue du Puits. Cependant,

en plus de cette restriction, il convient d'interdire la voie dans les 2 sens aux poids lourds. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Mme le Maire à prendre un arrêté. À noter que le camion du Smictom est concerné par cette interdiction. Aussi il sera informé de cette décision. Les bacs seront pris à chaque bout de rue.

Concernant la Rue de Villeneuve, les riverains ont signalé une vitesse excessive des véhicules empruntant la route de Villeneuve. La Commission s'est rendue sur place et souhaite faire amener les conducteurs à réduire leur vitesse. Peut être une zone 30, des panneaux « Attention enfants »...

Le Conseil Municipal, dans un premier temps décide de mettre des panneaux « Attention enfants » et des chicanes en bois au bout des sentiers piétonniers. Le radar pédagogique va y être installé et la Commission va se charger d'analyser le comportement.

La Commission « voirie » au vu de l'analyse du radar réexaminera la situation.

AVIS SUR DOSSIER

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ZH 272 et ZH 269

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones U du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me BOSSENEC et RIMASSON, notaires à St Aubin du Cormier, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé 12 Rue Nationale, appartenant à Repessé – Morin - Boulais cadastré section n° ZH 272 pour une superficie de 335 m² et ZH 269 pour une superficie de 216 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

AVENANT À LA CONVENTION TRANSFERT CANTINE PAR L'ÉCOLE PRIVÉE

Mme le Maire rappelle les dispositions prises avec l'école privée, par convention du 22 avril 2010 concernant les modalités de mise à disposition du personnel de l'école privée pour effectuer les transferts des enfants mangeant à la cantine : (Remboursement à l'école privée d'un quart d'heure par agent effectuant les transferts). 3 transferts étaient assurés par l'école.

Depuis la mise en place des rythmes scolaires, le 1^{er} septembre dernier, il convient d'émettre un avenant à la convention. Seul le transfert de 13h00 peut être assuré par ce personnel (une seule personne). Les autres transferts se feront par les agents communaux.

La modification porte uniquement sur les modalités organisationnelles sans incidence financière pour la Commune.

Le Conseil Municipal prend acte de cette évolution et demande à Mme le Maire d'émettre un avenant à la convention.

DIVERS

Point sur la rentrée scolaire : M. Dupire fait un point sur la rentrée scolaire : rentrée sans difficultés et indique qu'un bilan sera fait concernant la mise en place des temps d'activités périscolaires lors d'une prochaine réunion.

Exposition guerre 14-18 : à la Bibliothèque : du 15 septembre au 15 octobre 2014 puis à la Maison des Services du 15 octobre au 15 novembre 2014. Suivie du vin d'honneur de la Commémoration du 11 novembre à la Maison des Services

Conseil des enfants et Culture : Mme Le Cuff rappelle le prochain conseil des enfants, le Samedi 27 septembre et la Commission culture le mercredi 17 septembre.

Inauguration et forum des associations : journée réussie le samedi 6 septembre à la fois pour l'inauguration de la zone de loisirs et pour le forum des associations. M. Veillaux souhaiterait l'année prochaine étendre le forum aux artisans de la Commune et propose de rédiger un livret des commerçants et artisans.

Réunion de Travail Urbanisme : une réunion de travail pour l'ensemble du Conseil Municipal sur l'urbanisme et les évolutions réglementaires en urbanisme aura lieu le jeudi 25 septembre à 20h15 avec le Scot et la Sem du Pays de Fougères.

Réunion Site internet et bulletin : une réunion est prévue le lundi 29 septembre à 20h. ■

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2014

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Morin, Chardin, Veillaux, Le Saout, Lemonnier, Serra, Simon, David, Vergnaud, Landois, Chesnel, Sylvestre, Le Cuff

Étaient absents : Trémier (excusé), Mme Harel Oger

Secrétaire de séance : Mme Lemonnier

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter le point suivant : *Remboursement de sinistre*.

ACQUISITION FONCIÈRE AUPRÈS D'HABITATION FAMILIALE

Mme le Maire rappelle la délibération du 9 septembre dernier concernant le projet d'acquisition d'un terrain auprès de la société SCCV HF (Habitation Familiale) de 1851 m² situé sur la ZAC de la Méliante. Elle rappelle qu'elle devait entreprendre une négociation pour cette acquisition. Elle donne ainsi connaissance aux élus de l'échange avec Habitation Familiale et du courrier reçu suite à cet échange. L'estimation des domaines a été demandée et est conforme au prix souhaité. Aussi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle au prix de 100 000 € HT, frais en plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à contracter la vente au prix de 100 000 € HT et à signer les documents nécessaires à la vente.

BILAN ZAC DE LA MÉLIANTE - DM

Mme le Maire informe que suite au projet d'acquisition de la parcelle auprès d'Habitation Familiale, la Sem du pays de Fougères, assistant à maîtrise d'ouvrage a préparé un nouveau bilan financier de la ZAC. M. Bossennec de la SEM présente au préalable un plan de découpage de la parcelle en 4 lots (lots de 17 à 20) sur une tranche intitulée Tranche 4 bis. Il présente également les différentes options d'aménagement et d'arrivée des réseaux. Ces questions seront débattues en Commission « Urbanisme ». Il présente ensuite le projet de bilan financier prévisionnel faisant apparaître l'acquisition de la parcelle, le montant des frais, des honoraires, des travaux ainsi que le montant de la vente des lots.

Le Conseil Municipal, après avoir analysé l'ensemble des éléments du bilan financier :

- Valide le projet prévisionnel du bilan de la ZAC de la Méliante incluant la tranche 4 bis
- Autorise Mme le Maire à lancer les consultations nécessaires pour l'aménagement de ces 4 lots.
- Décide de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses :

6015 : Achat de Terrain et divers.....	105 000 € HT
6045 : Honoraires	14 707 € HT
605 : Travaux.....	42 500 € HT
6522 : fonds concours	22 893 € HT

recettes :

7015 : vente de lots	185 100 € HT
----------------------------	--------------

MISSION DE MAÎTRISE ŒUVRE SUR TERRAIN HABITATION FAMILIALE

Mme le Maire informe les élus, que suite à l'acquisition du terrain auprès d'Habitation Familiale, il convient de confier une mission complémentaire au bureau d'étude Univers qui est titulaire du marché de Maîtrise d'œuvre sur la ZAC de la Méliante. Cette proposition complémentaire comprend les études de viabilisation de 4 parcelles supplémentaires relatives à l'extension de la ZAC de la Méliante ainsi que le visa des permis de construire inhérent à la constructibilité de ces 4 parcelles.

Le montant de la mission complémentaire est fixé à 3 250 € HT, et la mission d'urbanisme à 2 050 € comprenant l'établissement des pièces graphiques (650 € et le visa de 4 PC (350.00 x 4).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette mission complémentaire pour les études de viabilisation de la parcelle supplémentaire de la ZAC de la Méliante et autorise Mme le Maire à sa signature.

EXTENSION DU GROUPE PÉRISCOLAIRE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Mme le Maire propose aux élus de délibérer sur le dossier « Pro » préparé par le cabinet Labesse pour l'extension du groupe périscolaire afin de pouvoir lancer la consultation auprès des entreprises. Mme Gestin informe que la Commission « bâtiment » s'est réunie le 9 Octobre 2014 et a procédé à l'analyse du document définitif : pièces techniques et administratives. Elle présente également le planning établi par l'architecte dans la perspective d'un début de chantier en décembre prochain.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les différents éléments présentés par Mme Gestin :

- Valide le dossier de consultation des entreprises pour la construction de l'extension du groupe périscolaire.
- Demande à Mme le Maire de procéder à la consultation des entreprises en lançant l'appel d'offres pour une remise de plis le lundi 17 novembre à 12h.

EXTENSION DU GROUPE PÉRISCOLAIRE RÉMUNÉRATION MAÎTRISE D'OEUVRE

Mme le Maire expose qu'il convient d'émettre un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe périscolaire. L'avant-projet définitif ayant été établi, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est connu. C'est pourquoi, selon les dispositions de l'article 3 du CCAP, il convient de fixer le coût prévisionnel et de rendre définitif le forfait de rémunération. Montant prévisionnel des travaux après établissement du PRO : 370 600 € HT (montant inchangé).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le montant de la rémunération à 33 168,70 € HT et autorise Mme le Maire à la signature de l'avenant 1.

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE ET COMPTE DE SURTAXE ASSAINISSEMENT 2013

M. Havard, adjoint à l'assainissement, fait part au Conseil Municipal des documents établis par la SAUR concernant l'exploitation du service assainissement - exercice 2013 : rapport du délégataire et compte d'affermage.

En 2013, la SAUR aura versé à la Commune de Gosné une somme de 69 811,60 € qui représente la part de l'assainissement payée par les abonnés et qui revient à la Collectivité. En 2013, il aura été rejeté 28 522 m3 d'eau dans le réseau assainissement par 417 foyers raccordés au réseau collectif.

M. Havard donne lecture des différents points du rapport :

- Les chiffres clés : les données techniques
- Les travaux à effectuer : tampons à relever
- Les travaux qui pourraient être effectués pour l'amélioration du service : actualisation du plan d'épandage (en cours), déphosphatation, diagnostic (en cours également). Le diagnostic est important compte tenu de nombreuses eaux parasites
- Les travaux en cours (réhabilitation du réseau, rue de La Lande d'Ouée et rue des Rosiers).

M. Havard donne ensuite les conclusions du rapport qui indique une conformité vis-à-vis de la réglementation et des normes environnementales. Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

RAPPORT ANNUEL 2013 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif rédigé par ISAE (Institut en Santé Agro environnement, situé à Combourg). M. Havard présente les différents indicateurs techniques sur les volumes facturés, les caractéristiques du réseau de collecte, puis présente les différents acteurs financiers et notamment le détail sur la facture de l'usager : part de l'exploitant et part de la collectivité. Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

TARIF ASSAINISSEMENT 2015

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif assainissement pour 2015 sur la part qui revient à la Collectivité. Mme le Maire rappelle propose de maintenir comme tous les ans une augmentation indexée sur le coût de la vie permettant pour ce budget de constituer une réserve en vue des travaux futurs et des travaux liés à l'impact de la directive phosphore sur l'épandage. (Indexation de 0.5 à 1%) Pour 2015, compte tenu de la hausse la TVA, elle préconise une augmentation modérée de 0.5%.

Après en avoir délibéré et passé au vote, le Conseil Municipal décide d'une augmentation de l'ordre de 0.5% et fixe pour l'année 2015 le tarif suivant :

- prime fixe par abonné..... 53,32 €
- prix par m3 consommé..... 1,77 €

TARIF 2015 – PARTICIPATION FINANCEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe à 600 € la taxe de raccordement à l'égout pour les maisons individuelles. Ce tarif s'applique à compter des permis de construire autorisés au 01 janvier 2015. ainsi que sur les nouveaux branchements.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 SYNDICAT DE BASSIN VERSANT ILLE ET ILLET

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2013 du Syndicat du Bassin versant de l'Ille et l'Illet dont le but est d'informer les élus des actions menées par le syndicat pour améliorer la qualité de l'eau. Mme Le Saout Hélène, déléguée, présente au préalable des actions menées par le syndicat, les données techniques : superficie, habitants, Communes adhérentes.... Elle présente ensuite les actions menées en 2013 :

- Travaux sur les cours d'eau
- Actions sur la thématique « Milieux aquatiques »
- Actions près des Communes
- Actions près des particuliers et des scolaires
- Actions agricoles
- Actions transversales

Sur Gosné, on peut noter une intervention contre les espèces végétales envahissantes de l'illet : la Balsamine de l'Himalaya, une formation certiphyto du personnel communal, une sensibilisation des agriculteurs à la réduction de l'érosion des sols, une intervention près des scolaires et des particuliers dans le cadre de la semaine sans pesticides. Elle présente enfin le bilan financier et aborde les actions menées sur 2014 (année de bilan) et prospective pour les travaux sur les rivières et année d'évaluation pour le contrat de bassin versant.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport. (pour plus d'infos : www.bvii.fr).

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2013 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2013 du Syndicat Départemental d'Énergie. M. Morin présente les différents éléments du rapport :

- L'organisation du service et les compétences
- Les différents travaux effectués en 2013
- L'éclairage et l'énergie
- Le bilan financier

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

RAPPORT ANNUEL 2013 MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, le rapport annuel concernant la maintenance des installations de l'éclairage public sur la Commune de Gosné. M. Morin présente les différents indicateurs du rapport : les données techniques : 10 armoires, 255 lampes sur 248 supports. Le bilan des interventions effectuées sur la Commune (en maintenance éclairage). Les préconisations et notamment le changement des lampes vétustes (résidence des Peupliers et rue des Rosiers). Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

La Commission « Réseaux Travaux » se charge de faire évaluer le coût du remplacement des lampes vétustes et va s'informer également de savoir pourquoi il y a de nombreuses microcoupures sur la Commune depuis quelques semaines.

COMMISSIONS THÉMATIQUES SUITE À DÉMISSION D'UN ÉLU

Suite à la démission de M. Favaron, il convient, afin de respecter la représentation proportionnelle de pourvoir à son remplacement dans les Commissions suivantes : Urbanisme, Communication et Prospective. Mme le Maire propose également de remplacer M. Favaron à la Commission « prospective » aux colistiers de M. Landois. Personne de cette liste ne se propose en remplacement de M. Favaron. M. Landois, nouvel élu est invité à se prononcer sur ces Commissions et souhaite intégrer les Commissions « Urbanisme » et « Communication ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide sa proposition.

COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Mme le Maire rappelle qu'il avait été convenu de mettre en place une Commission chargée des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme membres de cette Commission : MM Veillaux, Trémier, Vergnaud, Landois,

PAIEMENT DE MATÉRIAUX SUR LOGEMENTS COMMUNAUX

Mme le Maire informe les élus que suite à de nouveaux emménagements dans les logements communaux, il était nécessaire de remplacer le revêtement de sol pour l'un des logements et un miroir pour l'autre. Les locataires, sur la base du prix accordé ont réglé directement au magasin. Il convient de les rembourser.

Au vu des factures réglées, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder au remboursement de:

- 36,10 € à M. Ruel sur le budget communal
- 327,34 € à M. Le Bras sur le budget « logements locatifs »

MISE A DISPOSITION SALLE DES SPORTS DE GOSNÉ À LIVRE SUR CHANGEON

M. Veillaux informe que l'association de tennis de Livré sur Changeon sollicite la salle des sports de Gosné et que des créneaux peuvent leur être attribués. Mme le Maire informe les élus que la Communauté de Communes a travaillé à la mutualisation des équipements sportifs de son territoire. En effet certaines salles sont saturées et d'autres disposent de créneaux disponibles. Ces disponibilités sont proposées aux associations demandeuses sur le territoire communautaire et la communauté de Commune prend en charge un coût de 10 € par heure de disposition qu'elle reverse aux Communes mettant à disposition un créneau horaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition de la salle des sports à l'association de tennis de Livré sur Changeon et autorise Mme le Maire à la signature de la convention nécessaire.

REMBOURSEMENT SINISTRE PRÈS DE GROUPAMA

Mme le Maire informe les élus du sinistre « bris de glace » intervenu le 24 septembre dernier sur le véhicule Kangoo. Elle informe que la compagnie d'assurance a pris en charge le remboursement en totalité de cet incident. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le remboursement de l'assurance à hauteur de 150,34 €, somme qui correspond au montant de la facture.

DIVERS

Syndicat des eaux : Mme le Maire informe les élus que la loi MAPAM impose le transfert de la compétence « eau » aux métropoles à compter du 1^{er} janvier 2015. A compter de cette date, la ville de Rennes est concernée puisqu'elle devient métropole. Le syndicat des eaux est impacté par cette disposition pour 2 Communes sur 9 que regroupe le syndicat : Chevaigné et St Sulpice la Forêt. Rennes Métropole envisage la création d'un syndicat mixte de production et de distribution de l'eau. Ce syndicat serait ouvert aux syndicats d'eau de la périphérie de Rennes Métropole. Chaque conseil (hormis Chevaigné et St Sulpice) aura à se prononcer sur cette option ou à décider de maintenir sa délégation de la compétence en faveur du syndicat actuel.

Mme le Maire informe d'une réunion de présentation aux élus le samedi 25 octobre à 9h30 au syndicat des eaux. Ce sujet sera mis ensuite à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Rentrée scolaire et TAP : M. Dupire a réuni mardi dernier les directrices d'école, les représentants de parents, les bénévoles et la Commission scolaire et a fait un premier point avec Julien Quinquenel, animateur référent des TAP (temps d'aménagement périscolaire). Il en ressort une fréquentation et une organisation satisfaisantes. Les activités proposées semblent être appréciées. De plus, une bonne relation s'est instaurée entre les différents acteurs impliqués. À noter que les TAP sont sous la directive de la mairie et non des directrices d'école.

Planning du Conseil Municipal 2014/2015 : un planning des réunions de conseil est remis à chaque élu. ■

RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2014

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Gestin, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Serra, Vergnaud, Harel Oger, Chesnel, Sylvestre, Landois

Étaient absents : Mme Lemonnier (excusée) a donné procuration à M. Veillaux, M. David (excusé), Simon (excusée)

Secrétaire de séance : M. Veillaux

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants :

- *Résultat de la consultation lots 14 et 15 – Tranche 4 ZAC de la Méliante*
- *Résultat de la consultation – extension groupe périscolaire – lot 4.*

PRÉSENTATION DU PROJET DU BASSIN PAYSAGER ZONE DE LOISIRS 2^{ème} TRANCHE - SUBVENTIONS

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur le projet préparé par le Cabinet Yris DM'Eau concernant l'aménagement de la zone de loisirs (2^{ème} tranche) : gestion des eaux pluviales. Elle précise que les 3 Commissions « Urbanisme », « Environnement » et « Travaux » se sont réunies plusieurs fois avec ce cabinet et la Sem du pays de Fougères pour définir le programme. Le syndicat du bassin versant Ille et Illet est également venu prendre connaissance du programme le 4 novembre dernier. Anne Gaëlle Cadic de la SEM du Pays de Fougères présente ce programme de façon détaillée :

Volet « Gestion des eaux pluviales » : il s'agit du volet

obligatoire qui doit tenir compte du schéma directeur des eaux pluviales (loi sur l'eau). Ce volet comprend la création d'un cours d'eau, le busage du grand fossé, 3 ouvrages hydrauliques et 3 retenues d'eau.

Volet « loisirs » : les remblais seront utilisés pour la création d'un terrain bi-cross. La zone accueillera un terrain multisports, un parcours sportif, différents jeux, des cheminements d'agrément et de découverte et un labyrinthe végétal. Les jeux seront choisis au conseil des enfants.

Volet « paysager » : il se composera de différentes plantations en fonction des espaces et de la zone (zone humide). On y trouvera des arbustifs, des graminées, des vivaces, des massifs horticoles, de la charmille (labyrinthe), un sous bois, un verger...

Mme Cadic présente ensuite l'enveloppe financière décomposée en une partie « ferme » et une partie « optionnelle » rappelant la réglementation pour la gestion des eaux pluviales.

La tranche ferme est évaluée à 234 814,90 € HT (terrassement, eaux pluviales, espaces verts, mobilier, terrain multisports, cheminement, stationnement).

La tranche optionnelle est évaluée à 37 900 € HT (mobilier optionnel, plus value terrain multisports).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du programme et de l'enveloppe financière valide l'avant projet et décide de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement du bassin paysager suivant les deux tranches proposées.

Le Conseil Municipal sollicite pour l'établissement de ce programme les subventions près des organismes suivants :

- Fonds de solidarité territoriale
- Fonds de concours près de la Communauté de Communes pour le terrain multisports
- Réserve parlementaire
- Syndicat d'énergie pour les travaux d'éclairage public
- Syndicat de bassin de versant Ille et Illet pour la partie environnementale
- POI / PLAN Opérationnel Investissement de la Région

Les élus décident que ce projet sera présenté à la population lors des vœux du maire.

APPROBATION DU PLAN DE COMPOSITION ZAC DE LA MÉLIANTE – TRANCHE 4 BIS

Suite à la décision d'acquisition de la parcelle « Habitation Familiale », Mme le Maire propose de définir le schéma d'aménagement de la parcelle à viabiliser. La Sem présente le plan de composition préparé par le cabinet Univers et analysé par la Commission « Urbanisme ». La partie cessible d'environ 1842 m² sera découpée en 4 lots : (Lots 17 – 18 – 19 et 20 de 445 à 489m²). Les constructions seront accolées deux par deux. 9 m² seront remis dans l'espace public pour des plantations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le schéma présenté et demande à Mme le Maire de faire chiffrer la viabilisation de la parcelle sous forme d'avenants auprès des entreprises attributaires des lots de la tranche 4.

RÉSULTAT CONSULTATION AMÉNAGEMENT LOTS 14 ET 15 – TRANCHE 4 ZAC MÉLIANTE

Mme le Maire rappelle la consultation lancée concernant l'aménagement des lots 14 et 15 sur la ZAC de la Méliante près de constructeurs locaux. 2 entreprises ont répondues. Ces entreprises ont été auditionnées à deux

reprises. Mme le Maire donne lecture de l'analyse de la Commission urbanisme et propose de délibérer.

Le Conseil Municipal (avec 1 abstention), décide de confier la pré-réservation de la construction de 2 logements sur les parcelles 14 et 15 de la ZAC de la Méliante à Trécobat. Considérant l'intérêt de la proposition du deuxième constructeur (Groupement Flachot), le Conseil Municipal (avec 1 abstention) propose la pré-réservation de la construction des lots 19 et 20 de la tranche 4 bis de la ZAC à ce groupement. (Pré-réservation fixée à fin juin 2015).

MODIFICATION PERMIS D'AMÉNAGER LE CLOSEL

Mme le Maire propose au Conseil Municipal une modification du permis d'aménager sur le lotissement « le Closel ». Mme Cadic de la Sem du Pays de Fougères, assistant à Maîtrise d'ouvrage, présente la modification à apporter : *modification de la cote « Rez de Chaussée » imposée au lot n° 2 : surélévation de 45 cm de la dalle rez de chaussée.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification présentée et autorise Mme le Maire à signer tous documents permettant l'instruction du permis modificatif.

RÉSULTAT CONSULTATION EXTENSION GROUPE PÉRISCOLAIRE – LOTS 1 et 4

Mme le Maire rappelle l'appel d'offres, pour les travaux d'extension du groupe périscolaire, lancé par voie de presse suivant la publication officielle du 17.10.2014. La Commission d'appel d'offres s'est réunie les 17 et 21 novembre 2014.

Mme Gestin, adjointe, chargée de la Commission des bâtiments communaux, présente l'analyse et le chiffrage des entreprises ayant répondu à ces 2 lots. Elle précise que ces lots ont été traités en priorité afin de respecter un démarrage des travaux avant la fin de l'année (Subvention DETR 2014 liée avec un démarrage de chantier avant fin 2014).

À l'issue de ces réunions, la Commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISE	Montant HT
Lot 1 - VRD, Gros Œuvre	BOUVET	86 700 €
Lot 4 - Menuiseries extérieures aluminium	SER AL FER	22 637 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

L'analyse des autres lots aura lieu le 5 décembre pour une validation au conseil du 16 décembre 2014.

RECONDUCTION TAXE D'AMÉNAGEMENT 2015

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 22 septembre 2011 concernant la mise en place de la taxe d'aménagement. Cette taxe remplaçait la taxe locale d'équipement mise en place en mars 2011. Elle est perçue au profit de la Commune et porte sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature afin de financer les travaux d'équipements publics communaux. Elle avait été instaurée pour une durée minimale de 3 ans à effet du 1^{er} mars 2012 avec un taux fixé à 3%.

Mme le Maire propose de délibérer pour 2015 et présente aux élus les différents éléments de calcul et les différentes

modalités de la mise en application de la taxe avec toutes ses nuances : abattements, exonérations facultatives, exonérations obligatoires.... Elle propose de reconduire au même taux, avec les exonérations initiales en incluant les exonérations nouvelles possibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 3 % avec les exonérations facultatives suivantes :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors PLAI
- 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)
- Les locaux à usage industriel et artisanaux (possible depuis 1^{er} janvier 2014)
- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²
- Les immeubles classés ou inscrits
- Les surfaces de stationnement (possible depuis 1^{er} avril 2013)
- Des logements sociaux (bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors PLAI)
- Des surfaces de stationnement annexes à tous les autres locaux (sauf pour les maisons individuelles) ex : les surfaces de stationnement intérieur pour un bâtiment professionnel)
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable (possible à compter du 1^{er} janvier 2015).

La présente délibération sera reconduite tous les ans par tacite reconduction.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SAUR POUR CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS LORS D'UNE VENTE

Mme le Maire rappelle que, conformément à l'article 1331-4 du Code de la santé publique, les branchements au réseau public d'assainissement doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La Commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il a été rendu obligatoire en 2012 de procéder à un contrôle de conformité à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier situé en zone d'assainissement collectif. Les résultats de ce contrôle sont communiqués à l'acquéreur et à la Commune qui peut imposer des travaux de mise en conformité. Cette action permet de réduire les rejets d'eaux usées en milieu naturel ainsi que les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées. Le fonctionnement de la station d'épuration en est amélioré en diminuant la variabilité des volumes à traiter et la dilution des effluents par temps de pluie. La convention passée en 2012 avec la Saur, titulaire du contrat d'affermage, avait été conclue pour une période de 2 ans. Il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler la mission de contrôle à la société titulaire du contrat d'affermage de l'assainissement collectif qui se chargera de procéder au recouvrement suivant la convention à savoir 125 € pour la cession immobilière et 62 € pour le contre contrôle en cas de non-conformité.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et notamment la convention avec la SAUR.
- Autorise Mme le Maire à demander à l'acheteur la mise en conformité de l'installation.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « LUTTE CONTRE LES RONGEURS »

Mme le Maire informe les élus qu'une convention avec l'entreprise FARAGO avait été conclue le 21 novembre 2011 pour une durée de 3 ans pour la lutte contre les rongeurs. Le coût de la prestation pour 2014 est fixé à 530,34 € HT. Mme le Maire propose au conseil de reconduire la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable et autorise Mme le Maire à la signature de la convention.

RAPPORT ANNUEL 2013 ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de l'article L2224-5 du CGCT, le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable. M Havard, adjoint, délégué au Syndicat des eaux présente le rapport de l'activité 2013. En 2013, il aura été consommé sur la Commune de Gosné 83 331 m³ d'eau par 802 abonnés au service des eaux (+ 14.29%). Cette augmentation provient essentiellement du rattachement du secteur du camp de la Lande d'Oué et de la lande de la Rencontre. Le syndicat des eaux qui regroupe 9 Communes, soit 6 463 abonnés aura distribué 679360 m³ d'eau (-0.17% par rapport à 2012). L'eau provient essentiellement des Puits de Beauregard et de La Douettée et du SPIR. M. Havard présente ensuite les indicateurs du prix de l'eau. Pour un usager l'eau revient à 2,95 € du m³. Il évoque également la qualité du service : tous les rapports d'analyses sont conformes. Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

EMPRUNT POUR ACQUISITION FONCIÈRE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 9 septembre décidant de l'acquisition de la parcelle ZP 120 classée en 2AU du PLU. Lors de cette réunion il avait été convenu de contracter un emprunt pour cette acquisition s'agissant d'une parcelle destinée pour le moment pour de la réserve foncière. Quatre organismes financiers ont été contactés pour ce prêt. M. Serra, conseiller municipal, membre de la Commission des finances présente l'analyse des offres reçues par ces établissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de contracter un prêt de 150 000 € au taux fixe près du Crédit Mutuel de Bretagne sur une durée de 8 ans sur la base du taux du jour fixé à 1,51%.

AMÉNAGEMENT LOCAL JEUNE - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE - SUBVENTIONS

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion du 19 juin 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'utilisation de l'ancienne cantine par le centre de loisirs et plus précisément, pour les jeunes de + de 11 ans : « Espaces Jeunes ». Le conseil communautaire, par le biais des CEJ, a émis également un avis favorable mais des travaux doivent être entrepris pour pouvoir utiliser ce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de faire quelques travaux de rénovation et décide de prendre une décision modificative budgétaire :

- 2313.239 : Aménagement d'un Local jeunes.....+ 20 000 €
- 2188.239 : Matériel pour local jeunes+ 5 000 €
- 1641 : Emprunt+ 25 000 €

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi qu'un fonds de concours près de la Communauté de Communes pour son financement.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE PROJET RÉAMÉNAGEMENT MAIRIE

Mme le Maire, dans le cadre d'une réflexion sur le réaménagement de l'accueil de la mairie, demande aux élus de bien vouloir prendre une décision modificative budgétaire afin d'inscrire une ouverture budgétaire dans l'attente du vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide de prendre une modification modificative budgétaire :

- 2313.105 : Aménagement de la mairie.....22 000 €
- 1641 : Emprunt.....22 000 €

Cet aménagement pourrait être inscrit dans la DETR 2015 (dotation de l'état).

TARIF 2015 - SALLE DES FÊTES

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2015 et rappelle les différentes options :

TARIF A : Repas midi et soir + retour le lendemain

TARIF B : Repas soir + retour le lendemain

TARIF C : Repas midi et soir

TARIF D : Repas midi ou soir

TARIF E : Matinée ou soirée sans repas

TARIF F : Vin d'honneur ou Conférence

Le Conseil Municipal décide d'une augmentation de 1.5 %. Le tarif est ainsi établi :

OPTIONS	HORS COMMUNE	GOSNÉ
TARIF A – repas midi et soir + retour	661 €	387 €
TARIF B – repas soir + retour	560 €	329 €
TARIF C – repas midi et soir	379 €	223 €
TARIF D – repas midi ou soir	293 €	170 €
TARIF E – Matinée ou soirée sans repas	206 €	120 €
TARIF F – Vin d'honneur ou conférence	112 €	65 €

Arrhes à hauteur de 50 € à la réservation. Ces arrhes seront conservées en cas de désistement abusif

Un état des lieux est obligatoire avant et après chaque location par le service technique ou un élu.

Le Conseil Municipal fixe la caution à 300 €. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Elle sera constituée de 2 chèques, l'un de 200 € en cas de dégradations et l'autre de 100 € pour le ménage. Ces chèques seront restitués après le second état des lieux.

Le Conseil Municipal, décide également de la gratuité de la salle, une fois par an, quelle que soit la nature de l'activité menée, à toutes les associations gosnéennes sauf à chacune des deux écoles qui bénéficieront de deux gratuités par an et au théâtre qui bénéficiera de quatre gratuités par an.

En ce qui concerne le théâtre, il est rappelé que l'association joue une fois gratuitement pour les personnes âgées d'une part et que d'autre part, elle prend en charge, tous les ans, la rénovation des décors (matériaux et travail). Elle sera également gratuite pour les actions « inter-associations », Gosné solidarité et pour le bal des classes.

En cas de non utilisation de la salle par une Association, il ne sera pas accordé de compensation.

Il est précisé que le tarif « Gosné » est appliqué uniquement aux personnes domiciliées sur la Commune ou ayant une résidence secondaire. La personne qui loue est la personne qui organise la festivité.

TARIF 2015 - SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal décide de fixer à 59 € le tarif pour un vin d'honneur dans la salle associative (location réservée aux habitants de la Commune). Ce tarif prend effet le 1^{er} janvier 2015. Un bon de réservation, avec indication de la capacité, sera remis lors de la remise des clés.

TARIF SALLE ASSOCIATIVE - 31 DÉCEMBRE 2014

Le Conseil Municipal décide de fixer à 76 € le tarif pour la location de la salle associative le 31 décembre 2014 avec versement d'une caution de 200 €. Un état des lieux sera effectué avant et après la location. Le prix sera doublé en cas de retour le lendemain.

TARIF 2015 - SALLE MAISON DES SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tarif appliqué pour la location de la Maison des Services décide de ne pas apporter de modifications. Le tarif reste inchangé et s'établit ainsi :

OPTIONS	NON ADHÉRENTS	ADHÉRENTS
TARIF A – Repas samedi midi	120 €	80 €
TARIF B – Repas dimanche midi ou férié	120 €	80 €
TARIF C – Réception et réception après office	80 €	60 €
Mise à disposition matériel HIFI	5 €	5 €

(*) Adhésion à la convention de la Maison des Services.

Le Conseil souhaite faire une information près de la population sur la possibilité de location de cette salle.

MISE À DISPOSITION MAISON DES SERVICES

Mme le Maire informe que des associations sont amenées à utiliser la salle de la maison des services dans le cadre d'animations ou d'ateliers. Aussi, il y a lieu de fixer un tarif pour l'utilisation de la salle et permettre la signature d'une convention d'utilisation près des associations organisatrices.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à 10 € l'heure de séance et autorise Mme le Maire à la signature des conventions.

TARIF 2015 - PRESTATIONS DANS LE CIMETIÈRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif des prestations effectuées dans le cimetière communal pour l'année 2015. Il est rappelé que les travaux de fossoyage sont effectués par des entreprises spécialisées. Cependant Mme le Maire précise que les employés municipaux participent au bon déroulement de la circulation et du stationnement ainsi qu'à la réception et à l'inhumation des corps à chaque enterrement, en fonction de leur agrément qui leur a été accordé par la Sous-Préfecture (décret 1995 – agrément pour activité n°7 – fossoyage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour 2015 le tarif ci-dessous qui sera facturé aux familles lors de l'intervention des services municipaux (tarif inchangé) :

- Mise en caveau ou en terre 70 €
- Relevage exhumation..... 70 €

TARIF 2015 - CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif des concessions dans le cimetière communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer une augmentation de 1.5%. Le tarif est ainsi fixé pour 2015 :

- Concession recevant les cercueils
 - 30 ans 90 €
 - 100 ans 168 €
- Concession recevant les urnes
 - 30 ans 48 €
 - 100 ans 90 €

COMPÉTENCE POINT ACCUEIL EMPLOI

Mme le Maire informe les élus qu'une expérimentation de 2 ans a été réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes visant à faciliter les mises en relation entre les entreprises locales et les chercheurs d'emploi par la création d'un Point Accueil Emploi et ainsi favoriser l'emploi et l'insertion des demandeurs d'emploi à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du pays de Saint Aubin du Cormier. À la lumière de ce travail, les élus communautaires sont amenés à se prononcer sur la pérennisation du Point Accueil Emploi.

Définition des objectifs du Point Accueil Emploi

- Accueillir et orienter les personnes concernant leur recherche d'emploi en vue d'une insertion professionnelle
- Orienter les salariés dans leur souhait de formation professionnelle en vue d'une reconversion professionnelle.
- Apporter de réponse lors des évolutions de postes et compétences professionnelles aux entreprises
- Favoriser la reprise et la création d'entreprise à l'échelle du territoire.
- Créer et animer les réseaux de partenaires en termes d'insertion professionnelle et de développement économique.

Modification statutaire

La mise en place de ce projet passe par la définition de la compétence de la Communauté de Communes. C'est pourquoi M. le Président de la Communauté de Communes propose d'engager une modification statutaire conduisant à la prise de compétence emploi selon les modalités définies à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. le Président de la Communauté de Communes rappelle donc qu'à compter de la notification au maire de la Commune de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. Le transfert de compétence est prononcé par arrêté du ou des représentants de l'État dans le département. Les statuts aujourd'hui proposés modifient l'article 2 et ajoutent le libellé suivant :

Proposition :

- Développement des actions visant à soutenir et à favoriser l'emploi en concertation avec les structures et partenaires intéressés notamment pôle emploi, la Mission Locale.
- Mise en œuvre des moyens nécessaires au fonctionnement du Point Accueil Emploi »
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes proposés.

AVIS SUR DOSSIER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – ZH 116 LE ROCHER DE FORGETTE

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones U du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Gwendal TEXIER, notaire à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé au lieu-dit « 13 Le Rocher de Forgette » à Gosné, appartenant à M. et Mme Pierre BERTOLIN, cadastré section n° ZH 116 pour une superficie de 1393 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

DIVERS

Vitesse sur route départementale : les élus souhaitent faire diminuer la vitesse notamment sur les routes départementales. La vitesse est excessive aussi bien vers Mézières, Livré sur Changeon et Ercé près Liffré. Radars pédagogiques et contrôles réguliers sont souhaités.

Vœux du Maire : ils sont fixés le dimanche 4 janvier 2015 à 10h45 à la salle des fêtes. Toute la population sera invitée individuellement. Les cartes de vœux seront éditées à partir des travaux effectués en atelier bibliothèque avec la présence d'une illustratrice belge (peinture d'oiseaux). Le site internet et le projet du bassin paysager (zone de loisirs) seront présentés à la population.

Élections Départementales : elles auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015. ■

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2014

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Simon, David, Vergnaud, Landois, Harel Oger, Chesnel, Sylvestre, Serra

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Le Cuff

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants :

- Avis sur DPU– 2 rue du lavoir
- DETR 2015

PRÉSENTATION DOSSIER « DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mme Gestin, adjointe aux bâtiments, chargée du PAVE (Plan d'Accessibilité Voirie Espaces Publics) expose que le Diagnostic accessibilité a été réalisé en novembre dernier par M. Le Troquer, chargé de mission à la

Communauté de Communes du Pays de St Aubin du Cormier.

M. Le Troquer, présente aux élus ce diagnostic. Il rappelle aux élus le cadre réglementaire de la loi de 2005 et des textes suivants pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'accessibilité doit être perçue comme un moyen d'améliorer les conditions d'utilisation des équipements et des infrastructures au bénéfice des populations. La mise en accessibilité d'un territoire dessert les intérêts de toute la population.

Ainsi, il rappelle point par point tous les éléments de la réglementation et les obligations de la Commune : dépôt de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) près des services de l'état pour le 15.10.2015 pour les établissements recevant du public (ERP) et l'engagement de réaliser les travaux dans les délais réglementaires.

Les bâtiments publics doivent être accessibles à tout public. Certains peuvent recevoir des dérogations, d'autres doivent être aménagés. En ce qui concerne la voirie, pas d'obligation pour le moment, seulement des préconisations.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport établi par la Communauté de Communes et demande le chiffrage des travaux recensés.

Dès que les chiffrages seront transmis, Mme Gestin réunira la Commission pour travailler sur la mise en place de l'ADAP.

Mme Gestin informe le conseil que les commerçants sont soumis aux mêmes obligations et doivent se mettre aux normes.

RÉAMÉNAGEMENT DU SOL – LE CLOSEL

Mme le Maire rappelle aux élus, que lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé d'émettre un modificatif au permis d'aménager « Le Closel » en permettant une surélévation du rez de Chaussée de 0.45 m. Cette surélévation entraîne la problématique d'aménagement du terrain générant des surcoûts pour l'acquéreur et une difficulté d'intégration. Une autre solution peut être envisagée en raccordant les eaux usées sur l'allée des chênes. Cette dernière pourrait permettre d'anticiper les réaménagements futurs de l'ancienne école en permettant le raccordement sur ce réseau au sud du bâtiment. De ce fait, la modification du permis d'aménager n'a plus lieu d'être. Le coût de ce raccordement est estimé à 7 804 € HT.

Mme le Maire soumet au vote. Avec 13 voix pour et 6 contre, le Conseil Municipal demande l'exécution de ces travaux.

M. Chesnel, riverain au Sud accepte de recevoir les eaux pluviales dans son fossé. Le Conseil autorise Mme le Maire à la signature d'une convention pour ces eaux pluviales avec M. Chesnel.

SIGNATURE CONVENTION RÉTROCESSION AVEC LAMOTTE – LES PORTES D'OUËE

Mme le Maire présente aux élus la convention rédigée par le Groupe Lamotte, propriétaire du lotissement privé « Les Portes d'Ouée », concernant le transfert de la voirie du lotissement à la Commune. La convention a pour objet de définir les modalités du contrôle par la Commune, des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du

lotissement qui sont énumérés dans le document présenté et dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la Commune. Cette prise en charge (rétrocession de la voirie à la Commune) s'effectuera 1 an après l'achèvement des travaux et une fois toutes les maisons terminées.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à la signature de la convention.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à encaisser, suivant l'article 6 de la convention, les frais d'intervention de la Commune (soit 1% du montant du marché des travaux voirie).

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION EXTENSION DU GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle l'appel d'offres, pour les travaux d'extension du groupe périscolaire, lancés par voie de presse suivant la publication officielle du 17.10.2014. La Commission d'appel d'offres s'est réunie les 17 et 21 novembre ainsi que le 5 décembre 2014.

Mme Gestin, adjointe aux bâtiments, rappelle que les lots 1 et 4 ont été attribués lors de la réunion de conseil du 25 novembre 2014. Elle présente ensuite l'analyse et le chiffrage des entreprises ayant répondues sur les autres lots. À l'issue de ces réunions, la Commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT
2 - Charpente bois et Ossature bois	DARRAS	14 183,40 €
3 - Couverture ardoise, Étanchéité	BILHEUDE	21 500,00 €
5 - Menuiseries intérieures	BERGOT PERCEL	20 600,00 €
6 - Cloisons sèches, doublages, plafonds plâtre	SRBG	24 900,00 €
7 - Revêtements de sols scellés et collés	HERVE DECO	21 800,00 €
8 - Faux plafonds	BETHUEL	7 600,00 €
9 - Peintures	PINTO	5 715,86 €
10 - Électricité	HAMEL	15 953,41 €
11 - Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires	GARNIER REVAULT	30 695,75 €
RAPPEL DES LOTS ATTRIBUÉS LORS DU CONSEIL DU 25/11/2014		
1 - VRD Gros œuvre	BOUVET	86 700,00 €
4 - Menuiseries extérieures	SERALFER	22 637,00 €

(Rappel estimation novembre 2013 : 370 600 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission d'appel d'offres et autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues. Le Conseil Municipal, suite à l'attribution de ces marchés aux entreprises décide de transmettre le tableau définitif de ces lots à la Préfecture, au Conseil Général, à la Caisse d'Allocations familiales, pour l'attribution définitive des subventions.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Mme le Maire rappelle le courrier de la DDTM (Direction Départementale des territoires et de la mer) concernant le renouvellement du dossier de déclaration de la station d'épuration. Il est précisé dans ce courrier que la

Commune doit réaliser en 2015 un schéma directeur des eaux usées. Elle rappelle ensuite la mission confiée au Conseil Général d'Ille et Vilaine (par la mission de maîtrise d'œuvre publique) pour la réalisation du cahier des charges par le biais de Christophe Jan, Technicien « eau » à l'agence départementale de Fougères. Mme Vergnaud, conseillère municipale expose les différents éléments de la consultation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier demande à Mme le Maire de lancer la consultation près de cabinets spécialisés.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention près de l'agence de l'eau pour l'élaboration de ce diagnostic « assainissement ».

PLAN D'ÉPANDAGE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Mme le Maire rappelle la mission confiée à VALBE concernant la révision du plan d'épandage suivant la mission confiée lors de la séance du conseil du 9 septembre 2014. Pour cette mission, le Conseil Municipal sollicite l'agence de l'eau pour l'octroi d'une subvention.

RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2015

Mme le Maire donne lecture de la circulaire annuelle du Conseil Général concernant la répartition des recettes des amendes de police. Dotation 2014 – Programme 2015. Ces subventions sont accordées pour les opérations suivantes :

- Aires d'arrêt de bus en agglomération et voies communales hors agglomération
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération
- Parc de stationnement en dehors des voies de circulation
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement
- Aménagements de sécurité sur voirie
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les opérations suivantes :

- Cheminement piétonnier, zone de loisirs pour un montant de 22 080,25 € HT.
- Trottoirs RD 102 pour un montant HT de 19 391 € HT.

Ces derniers devront faire l'objet d'une demande près de l'agence départementale des routes, ces trottoirs se situant la RD 102.

DETR 2015

Mme le Maire donne connaissance aux élus de la circulaire de la préfecture concernant les programmes pouvant être financés par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les dossiers sont à déposer pour le 31 janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de déposer 2 dossiers près de la Préfecture pour la DETR 2015 :

- Aménagement trottoirs RD 102 pour 19 391 € HT
- Aménagement mairie pour 18 080 € HT

STOCK LOTISSEMENT ET DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à prendre les décisions modificatives budgétaires relatives à la ZAC de la Méliante, à la Zone de Tournebride, et au lotissement Le Closel au vu des états fournis par le receveur municipal.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Mme le Maire informe les élus qu'il convient de prendre une décision modificative budgétaire concernant le budget de fonctionnement afin de permettre le paiement des factures sur l'exercice 2014.

• Compte 60628.....	3 000 €
• Compte 611.....	5 000 €
• Compte 61521.....	8 000 €
• Compte 61523.....	7 000 €
• Compte 61551.....	5 000 €
• Compte 6257.....	3 000 €

soit un total de 31 000 €

Le Conseil Municipal décide d'alimenter ces comptes pour un total de 31 000 €.

En contrepartie :

• <i>Dépenses imprévus</i>	- 19 000 €
• <i>Recettes fonctionnement</i>	
- cpte 74718	4 000 €
- cpte 7478	8 000 €

DOTATION INSTITUTEUR

Mme le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 1er décembre 2014 concernant la répartition de la dotation spéciale instituteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la dotation de base qui s'élève à 2186.00 € pour 2014 (montant inchangé).

AVIS SUR DOSSIER - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – ZP 183 – 2 RUE DU LAVOIR

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones U du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me OUAIRY, notaire à Val d'Izé, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé : 2 Rue du Lavoir à Gosné, appartenant à M. Chapdelaine et Mme Manis-Châtaignier cadastré section n° ZP 183 pour une superficie de 1073 m² (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

DIVERS

Terrain de foot : M. Veillaux informe les élus de l'état du terrain de football refait cette année. Le terrain a été joué en septembre et en octobre de façon régulière. Depuis novembre, une couche d'imperméabilisation s'est formée. L'eau reste en surface. Il est nécessaire de stopper l'utilisation pendant plusieurs mois et de passer une machine pour aérer le sol afin de permettre à la terre de reformer sa structure.

Bureau de Poste : Mme Gestin et M. Serra ont rencontré cette semaine un représentant de La Poste concernant l'évolution du bureau de Poste de Gosné. M. Serra indique que la fréquentation est en baisse constante et que la Poste veut s'orienter sur une nouvelle

organisation :

- Soit Agence postale communale à la mairie.
- Soit Point Poste chez un commerçant.

Le Conseil déplore la fermeture du samedi matin. Mme Gestin et M. Serra relatent avoir également insisté sur ce fait lors de la rencontre et s'être heurté à un refus de réouverture le samedi matin. Le Conseil Municipal prend acte de la teneur de cette entrevue et n'envisage pas de créer une agence postale communale. Mme Gestin et M. Serra vont réunir un groupe de travail afin d'aborder les différentes réflexions à avoir suite à ce rendez vous. ■

RÉUNION DU 20 JANVIER 2015

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Morin, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Serra, David, Vergnaud, Harel Oger, Chesnel, Sylvestre, Landois.

Étaient absents : Mme Simon (excusée), Mme Lemonnier (excusée).

Mme Le Saout a été désignée secrétaire de séance.

INTERVENTION DE LA POSTE ET DEVENIR DU BUREAU DE POSTE DE GOSNÉ

Mme le Maire informe les élus que Mme Gestin a organisé une rencontre avec les représentants de la Poste. Mme Molia et M. Simon, chargés des relations avec les collectivités locales viennent échanger concernant le devenir du bureau de poste de Gosné. Ils présentent tout d'abord le Groupe « La Poste », une entreprise publique sur l'Ille et Vilaine avec ses différentes activités pour ensuite aborder la situation du bureau de Gosné : baisse d'activités constante. Cet état de fait nécessite une concertation pour le maintien du bureau de la Poste à Gosné. La poste dispose d'un cadre contractuel national établi pour 2014-2016. Doté d'un financement compensatoire la Poste peut intervenir en milieu rural : rémunérations, équipements, travaux... pour un maintien de la présence postale en milieu rural (agence postale communale ou point poste commerce) après signature d'une convention. Les activités ne sont pas tout à fait les mêmes en agence postale communale qu'en point poste commerce (ex : montant des retraits inférieurs). Après avoir exposé tous ces points :

3 solutions ressortent du débat :

- Maintien du bureau de poste aux conditions actuelles pour une durée incertaine (l'ouverture du samedi est refusée par la Poste).
- Ouverture d'une agence postale communale à la mairie (horaires à définir sur la base des heures d'ouverture de la mairie).
- Point poste dans un commerce (aux horaires du commerce).

La décision doit être prise en accord avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de constituer une Commission afin d'analyser les 3 propositions qui seront soumises à un prochain Conseil Municipal. La Commission est constituée de : MM Gestin, Serra, Sylvestre, Harel Oger, Dupire, Morin, Veillaux, Chardin, David.

RÉSULTAT CONSULTATION

VIABILISATION ZAC MÉLIANTE – TRANCHE 4 BIS

Mme le Maire rappelle la mission confiée à Univers pour la viabilisation de la tranche 4 bis de la ZAC de la

Méliante, suite à l'acquisition de la parcelle « Habitation Familiale ». Le Cabinet Univers et la SEM, assistant à maîtrise d'ouvrage sur la ZAC de la Méliante ont demandé aux entreprises attributaires des lots de la tranche 4 de faire une proposition d'avenant pour viabiliser la tranche 4 bis. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 12 décembre et a analysé les devis présentés.

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre les avenants aux entreprises titulaires des lots de la tranche 4 :

LOT	ENTREPRISE	MARCHE INITIAL HT	AVENANT 1 HT	AVENANT TRANCHE 4 BIS HT	NOUVEAU MARCHE HT
Terrassement/Voirie Réseaux EU-EP	SOTRAV	176 885,00 €	1 910,00 €	24 480,00 €	203 275,00 €
Réseaux souples	CEGELEC	18 788,00 €		2 990,00 €	21 778,00 €
Espaces verts	JOURDANIERE NATURE	13 988,20 €	306,50 €	1 349,90 €	15 644,60 €

Il convient également de passer une commande avec la SAUR pour le raccordement de l'eau potable des 4 lots pour un montant de 3 369,29 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les avenants avec ces entreprises et le devis avec la SAUR pour permettre la viabilisation de la tranche 4 bis.

PRIX DE VENTE ZAC MÉLIANTE – TRANCHE 4 BIS

Mme le Maire soumet aux élus une nouvelle présentation du budget de La Méliante suite à l'acquisition et à la viabilisation de la tranche 4 bis et propose de fixer le prix de vente des 4 lots de la tranche 4 bis. Pour mémoire, elle rappelle le prix de vente de 120 € TTC le m² sur la tranche 4.

Au vu du bilan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe le prix de vente des terrains de la tranche 4 bis de la Méliante à 120 € TTC le m².
- Fixe le montant de l'acompte, lors de la signature du compromis à 10 % du prix de vente.
- Charge l'étude de Maître Rimasson, notaire à St Aubin du Cormier de la rédaction des actes et donne pouvoir à Mme le Maire ou Mme Gestin (déléguée à la signature des lots sur la ZAC de la Méliante) pour procéder à la signature de ces actes.

LANCEMENT ÉTUDE DE SÉCURISATION ROUTE DE LIVRÉ SUR CHANGEON

Mme le Maire propose aux élus de réfléchir sur la sécurisation de la route départementale allant vers Livré sur Changeon. En effet de nombreux collégiens rejoignent les abris scolaires à pied le long de la départementale où l'espace pour le piéton est inexistant. La vitesse est excessive sur cette route. Mme le Maire propose dans un premier temps de lancer une étude permettant de diagnostiquer les problématiques ce qui permettra ensuite d'analyser les propositions et de chiffrer le montant des travaux nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à cette étude et souhaite une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage du dossier. Un courrier de sollicitation sera envoyé à 2 ou 3 intervenants en assistance à maîtrise d'ouvrage.

En attendant le montage du dossier, les élus souhaitent alerter un riverain par rapport à un problème d'évacuation

d'eau (risque de verglas) et souhaitent rappeler aux habitants longeant la route, les règles de sécurité pour les collégiens : port du gilet jaune ou vêtements à bandes réfléchissantes.

TARIF PUBLICITÉ BULLETIN 2015

Mme le Maire propose de fixer le prix des encarts publicitaires du bulletin municipal pour 2015. Elle rappelle les tarifs et les encarts proposés en 2014 :

- 40 € l'encart 78x 45
- 80 € l'encart 164 x 45 ou 78 x 94 (même surface)
- 140 € l'encart 164 x 120

L'encart 164 x 120 correspond à une ½ page et peut sembler important sur une page du bulletin. Aussi, le Conseil Municipal (avec 2 abstentions), décide de limiter aux 2 premiers demandeurs, ce grand encart (avec la priorité aux 2 entreprises qui en bénéficient actuellement) en augmentant le prix de 140 à 200 €. Il décide également de ne pas modifier le tarif des deux autres pavés.

AVENANT À LA CONVENTION AVEC MEGALIS

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires. Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"
- L'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100% démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Considérant le fait que par une délibération du 20/12/2012, la Commune de Gosné avait autorisé Mme le Maire à signer la convention Mégalis Bretagne

Considérant également le fait que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle Convention,

Il est proposé : d'autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle Convention Mégalis Bretagne et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

MISE A DISPOSITION TERRAIN DES SPORTS LIFFRÉ

M. Veillaux, conseiller municipal délégué aux sports informe les élus de la nécessité de passer une nouvelle convention avec la commune de Liffré afin de pouvoir utiliser le terrain des sports de Liffré pendant le temps

d'inoccupation du terrain de Gosné (assainissement du terrain du bas et allègement du terrain d'honneur). Il informe que cette mise à disposition, sera facturée 53,15 € la séance pour la saison 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer une convention avec la mairie de Liffré pour le prêt du terrain stabilisé pour la saison 2014/2015 et s'engage à régler le montant de la location demandée par la commune de Liffré.

ESPACE JEUNES ITINÉRANT 11/17 ANS

M. Veillaux, délégué communautaire expose au Conseil Municipal le nouvel espace jeunes itinérant proposé par la communauté de communes du Pays de St aubin du Cormier. L'espace « jeune itinérant » a pour objectif de développer les actions jeunesse sur l'ensemble du territoire et de permettre l'accessibilité aux animations jeunesse à l'ensemble des préadolescents et adolescents et aussi, de répondre à la problématique du transport pour accéder à cet espace. Gosné sera la nouvelle structure de l'espace ado.

L'espace Ado de Gosné sera ouvert le vendredi soir de 17h30 à 19h30, les petites vacances, 1 semaine sur 2 (1^{ère} semaine à Gosné, la deuxième semaine, la structure se déplacera, vers les autres communes qui mettront à disposition un local aux animateurs), les grandes vacances et quelques soirées de 19h à 23h (6 par an).

Une phase d'expérimentation sera lancée sur les périodes des vacances d'hiver et de printemps 2015. Dans un premier temps des minibus de location seront utilisés pour faire fonctionner ce service. Des informations peuvent être obtenues sur le site de la communauté de communes ou auprès de Julien Quinquenel.

RÉMUNERATION STAGIAIRE

Mme le Maire propose aux élus de bien vouloir rémunérer Melle LEVREL Elodie, en stage à la mairie depuis plusieurs semaines. De part son implication pendant ces semaines, elle a été d'une aide précieuse près du service administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et décide de la rémunérer à hauteur des dispositions légales, soit 30% du Smic sur le temps de présence effectué en 2014 et 2015.

DIVERS

Présentation du site internet : Mme le Maire propose aux élus de se familiariser avec le site internet. M. Trémier fait une nouvelle présentation et indique le nombre de visiteurs. Il rappelle la méthode de travail et incite chaque Commission à alimenter régulièrement le site par le biais du service communication de la mairie.

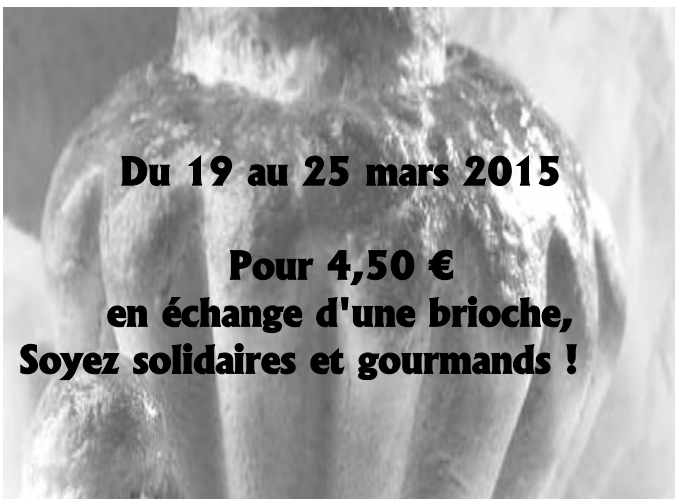
Réunions commissions :

- Mardi 17 février à 20 h 00 finances
- Jeudi 19 février à 20 h 00 : scolaire
- Mardi 17 mars à 20 h 00 : finances

Présentation de la Communauté de Communes : une invitation sera envoyée à tous les élus pour une présentation de la Communauté de Communes le vendredi 13 février à 19h30 à St Ouen des Alleux. ■

ET SI ON SORTAIT ...

20/21/22 février	Théâtre - Les Comédiens d'Ouée	5 septembre	Forum des associations - Commune
27/28 février	Théâtre - Les Comédiens d'Ouée	12 septembre	Repas - Amicale des Palétistes
1/6/8 mars	Théâtre - Les Comédiens d'Ouée	26 septembre	Repas - Club du Bon Accueil
7 mars	Repas - ACCA	11 octobre	Bourse jouets/puériculture - École Jeanne Marie Lebossé
9 mars	Concert - École musique St Aubin du Cormier	16 octobre	Concours de belote - Club du Bon Accueil
16 mars	Repas - Les Gais Randonneurs	6 novembre	Concours de belote - UNC-AFN Soldats de France
21 mars	Carnaval - AAEP/École publique Nominœ	7 novembre	Repas - Club Cynophile
27 mars	Concours de belote - Club du Bon Accueil	8 novembre	Randonnée VTT Téléthon - Gosné Solidarité
28 mars	Spectacle - École privée	11 novembre	Cérémonie - UNC AFN Soldats de France
12 avril	Repas - CCAS	14 novembre	Repas - APEL/École privée
25 avril	Tournoi de football (U11-U13) - USG	21 novembre	Fête de l'Automne - AAEP/École Nominœ
8 mai	Cérémonie - UNC AFN Soldats de France	28 novembre	Stage Yoga - Plénitude Yoga
14 mai	Fête de l'Ascension - Comité des fêtes	6 décembre	Chorale Téléthon - Gosné Chante
29 mai	Tournoi de badminton loisir - BCG Badminton	5/6 décembre	Téléthon - Gosné Solidarité
5 juin	Tournoi de Volley-ball - ESG Volley Ball	16 décembre	Soirée de fin d'année - ESG Volley Ball
6 juin	Repas - USG	18 décembre	Spectacle enfants - École Nominœ
12 juin	Repas - Couesnon Remise en Forme	19 décembre	Repas - Happy Cook
20/21 juin	Festivités - École Jeanne Marie Lebossé	19 décembre	Tournoi de foot en salle - USG
28 juin	Fête de l'école - AAEP/École Nominœ	21 décembre	Bûche de Noël - Les Gais Randonneurs
4 juillet	Repas - UNC-AFN-Soldats de France	29 décembre	Spectacle - CCAS
14 juillet	Concours communal de palets - Amicale des palétistes	31 décembre	Réveillon St Sylvestre
29 août	Classes - Jeunes 20 ans		



Du 19 au 25 mars 2015

**Pour 4,50 €
en échange d'une brioche,
Soyez solidaires et gourmands !**

Du 19 au 25 mars aura lieu l'opération départementale « les brioches de l'amitié ». Cette action consiste à récolter des dons, au travers la vente de brioches, au bénéfice de 4 associations de handicapés d'Ille et Vilaine : ADAPEI – A.D.I.M.C. – A.P.F. – Handicap Services 35.

Cet élan de solidarité permettra de financer des projets associatifs visant à améliorer le quotidien des personnes handicapées et de leurs familles en Ille-et-Vilaine.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Pour assurer le succès de cette opération, le CCAS lance un appel aux bénévoles. Si vous pouvez donner un peu de votre temps et contribuer à la réussite de cet événement qui allie plaisir et solidarité, vous pouvez vous inscrire à la mairie de Gosné.

Du 01 au 31 mai 2015, 3 grands cubes s'installent Place de la mairie à St Aubin-du-Cormier...

Poussez la porte de ces drôles de maisons et laissez-vous guider à travers le temps à la découverte du patrimoine du Pays de Fougères ! À travers le regard et la parole des habitants du Pays, par la photo, le jeu et l'humour, cette exposition vous invite à découvrir les évolutions de notre patrimoine au fil des époques, d'hier à demain...

Visites commentées de l'exposition, balades, ouverture de sites patrimoniaux sur plusieurs communes du Pays de St Aubin-du-Cormier viendront compléter ce temps fort.

EXPOSITION EN ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

Renseignements

Pays Touristique de Fougères
36 rue de Nantes 35300 FOUGÈRES Cedex
Tel : 02-99-94-60-30
www.tourisme-fougères.fr

